

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 06/07/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 16.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

| | | | |
|-------------------------|---|--|---------------------|
| Avis sans rapporteur | Avis sur l'autorisation de capture, transport et détention d'espèces animales protégées en vue de relâcher dans le milieu naturel - Dossier Refuge de l'Arche - Centre de soins (Renouvellement de l'AP) (53) | Bénéficiaire : CEPAN Refuge de l'Arche | Avis : Favorable |
|-------------------------|---|--|---------------------|

Discussion

Le CSRPN souhaite savoir quelles sont les espèces protégées les plus accueillies dans le centre de soin. Le porteur de projet indique recevoir beaucoup de rapaces : Buse variable *Buteo buteo*, Chouette hulotte *Strix aluco* et Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*. Ils reçoivent également beaucoup de passereaux et de plus en plus de chauves-souris. Des Hérissons d'Europe *Erinaceus europaeus* sont récupérés toute l'année et il y a beaucoup de Martinets noirs *Apus apus* en période estivale. La demande porte sur les espèces observées aux alentours du centre, elle n'est pas forcément représentative de ce qui sera réellement accueilli sur le centre.

Le CSRPN demande s'il est récupéré beaucoup de jeunes oiseaux qui auraient pu s'en sortir seuls ou s'il s'agit de véritables cas de détresse.

Le porteur de projet indique qu'ils passent beaucoup de temps au téléphone et sur les réseaux sociaux pour réorienter les particuliers en fonction des conditions car il y a beaucoup de ramassage sans raisons apparentes.

Le CSRPN relève que dans la liste des espèces figurant dans le dossier il y a des reptiles mais ils n'apparaissent pas dans la demande.

Le porteur de projet précise que les années précédentes il y avait un accueil de tortues exotiques envahissantes et de tortues terrestres le temps que les services de l'État trouvent un capacitare pouvant le prendre en charge. Il ne s'agit pas d'espèces protégées, il n'y a pas de structures d'accueil pour les espèces de reptiles locales dans le centre.

Le CSRPN souhaite savoir comment sont organisés les relâchés et s'ils ont lieu au plus près de la zone de prélèvement. Le porteur de projet indique essayer de relâcher au plus près pour les espèces protégées. Pour les individus venant du Maine-et-Loire ils essaient d'avoir un réseau de bénévoles pour le faire. C'est en tout cas fait systématiquement pour les chiroptères et pour les oiseaux, ils travaillent avec des associations partenaires en fonction des possibilités.

Délibération

Le CSRPN note qu'il est difficile d'analyser le dossier car il y a peu de données sur les individus accueillis. Il faudrait des précisions sur :

- les espèces accueillies ;
- les dates d'entrées et de sorties ;
- les méthodes d'accueil, de traitement et de relâcher ;
- le devenir des animaux accueillis ;
- le taux de réussite.

Il serait également intéressant que certains animaux relâchés soient identifiés pour faire des suivis de survie.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autre remarque, le CSRPN donne un avis favorable.

Le 13/07/2023

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Marc Gillier

